

PREMIÈRE EDITION DE L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS



L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS

MERCREDI 19 JUIN 2013 DE 9H30 À 12H30
HOTEL DE VILLE, 13002 MARSEILLE



I. Introduction

II. L'Assemblée des Enfants de la Ville de Marseille

III. Le Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble

QuickTime™ et un
décompresseur BMP
sont requis pour visionner cette





I. Introduction

Dans le cadre de son « Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble » et en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Ville de Marseille organise la première édition de l'Assemblée des Enfants. Des écoliers du CE2 au CM2 ont travaillé sur des propositions concrètes autour du thème : « les enfants imaginent la ville durable de demain ».

Cette opération permet de sensibiliser les enfants, de les faire réfléchir et débattre sur des sujets fondamentaux tels que la démocratie, le développement durable ou l'appropriation de la ville à l'échelle du quartier.

Cette année, 80 classes participent à cette initiative en élaborant un projet citoyen en adéquation avec leur quartier.

Chacune d'entre elles a élu un délégué junior qui les représentera lors de cette première séance plénière et participera à l'élection de la meilleure proposition que la Ville de Marseille s'engagera à réaliser.



II. L'Assemblée des Enfants de la Ville de Marseille

En collaboration avec l'Education Nationale, la Ville de Marseille a lancé pour l'année scolaire 2012-2013, "l'assemblée des enfants » auprès des classes de cycle 3.

Cette action innovante ayant pour thème « les enfants imaginent la ville durable de demain » s'adresse aux écoles marseillaises publiques et privées.

111 classes, soit une par quartier de la ville s'étaient inscrites pour participer.
80 d'entre elles ont élaboré une proposition.

Les élèves des écoles participantes ont désigné un délégué junior pour les représenter lors de la séance plénière du mercredi 19 juin 2013.

Disposant de quelques points communs avec le Parlement des enfants qui propose des projets de lois, l'Assemblée des Enfants, la première du genre, a pour vocation de concrétiser un véritable projet citoyen d'aménagement.

Ce dernier a pour but d'améliorer durablement le cadre de vie, à l'échelle de la ville ou d'un quartier.

Le travail conduit tout au long de l'année scolaire, au sein de chaque classe, aboutit sur la rédaction d'une proposition concrète, une idée d'aménagement, de dispositif ou de travaux, en faveur du développement durable.

Un jury pédagogique sélectionne trente propositions. Trois propositions seront finalement retenues pour une présentation et un vote final en juin 2013 en présence des délégués juniors, des élus et services de la Ville de Marseille et des représentants de l'Education Nationale.

"L'assemblée des enfants" participe à l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun des connaissances et des compétences instituées par le programme de l'Education Nationale.

Calendrier de l'opération

- **Mercredi 17 octobre 2012 : réunion d'information des enseignants**
- **Octobre 2012 à juin 2013 : participation aux animations proposées dans le cadre des parcours écocitoyens et de Marseille-Provence 2013, visites, interventions en classe**
- **Vendredi 21 décembre 2012 : transmission du nom et des coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de l'adulte accompagnateur à la Ville de Marseille par courrier électronique**
- **Vendredi 5 avril 2013 : les propositions sous forme de fiche projet sont envoyées à la Ville de Marseille**
- **Du lundi 8 au 12 avril 2013 : le jury pédagogique présélectionne trente propositions**
- **Du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2013 : les trois meilleures propositions sont sélectionnées**
- **Du 13 mai au 14 juin 2013 : les trois propositions retenues sont analysées dans les classes. Les 3 classes lauréates préparent leur présentation pour le 19 juin, une répétition est prévue début juin.**
- **Mercredi 19 juin 2013 : séance plénière à l'Hôtel de Ville avec les délégués juniors, en présence du Maire de Marseille, et vote pour la meilleure proposition.**

Organisation autour du projet

Le projet retenu sera mis en œuvre par la Ville de Marseille en collaboration avec la Direction Académique.

Le thème : « les enfants imaginent la ville durable de demain » est volontairement ouvert pour traiter de nombreux sujets tels que la culture, les liens entre les générations, le handicap, la santé, les énergies, etc.

Des personnes ressources de la Ville de Marseille sont au service des enseignants pour répondre à leurs questions.

L'équipe de coordination de Mars'éco (Réseau Municipal d'éducation à l'écocitoyenneté) en charge du suivi de l'opération, tient le rôle d'interface et oriente les demandes auprès des personnes compétentes, en fonction des thèmes choisis.

Les enseignants ressources de la mission Sciences, Technologies et Développement Durable, de la Direction Académique des Bouches-du-Rhône, proposent également un accompagnement pédagogique aux enseignants qui le souhaitent.

- Les animations :

Afin d'accompagner les élèves dans leur réflexion et les aider à élaborer leurs propositions, la Ville de Marseille met à leur disposition un éventail de ressources pédagogiques, les animations des parcours écocitoyens, des visites, des interventions dans les classes, des animations élaborées en partenariat avec les musées de Marseille et Marseille-Provence 2013.

- La présélection des projets :

Le jury pédagogique composé des maîtres ressources en sciences, technologies, et développement durable, de référents sciences des circonscriptions désignés par le Directeur Académique, et de membres de Mars'éco, se réunit le 12 avril et sélectionne trente propositions suivant des critères précis.

- La sélection :

Le jury final composé d'élus, de techniciens municipaux et des membres désignés par la Direction Académique, retient sans les classer, les trois meilleures propositions parmi les trente projets présélectionnés par le jury pédagogique.

Ces trois propositions sont adressées à toutes les classes participantes via le site cime.org (Le CIME –Communication Interactive Multimédia Education- est un structure municipale dédiée entièrement à l'informatique dans les écoles primaires marseillaises. La Ville de Marseille, par le biais du CIME, met à disposition des enseignants et des élèves du primaire un ensemble de ressources matérielles, logicielles et de communication, accessibles sans contrainte).

Les élèves débattent des propositions et donnent un ordre de préférence à leur délégué junior.

- Le vote en assemblée :

Le 19 juin 2013, le Maire de Marseille et le Directeur Académique accueillent à l'Hôtel de Ville les délégués, leurs enseignants et leurs parents accompagnateurs.

Les délégués des 3 classes retenues présentent leur proposition à la tribune.

Le palmarès final résulte du vote des délégués.

Les trois classes retenues reçoivent un prix spécifique.

L'ensemble des classes est récompensé pour leur participation.

"L'assemblée des enfants" sur toute sa durée, alimente le lien qui unit les élèves dans la sphère citoyenne.

L'objectif poursuivi, « devenir écocitoyen », c'est se sentir concerné par la cité, et s'engager au service de la collectivité.

Certains d'entre eux deviendront peut-être responsables associatifs, chefs d'entreprise avec une responsabilité sociétale élevée, enseignants impliqués dans la vie du quartier, architectes prenant en compte les paramètres environnementaux, « consomm'acteurs », parents, voisins..., tous investis au service de la collectivité, au bénéfice du plus grand nombre.

III. Le Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble



Forte de sa tradition d'ouverture et de tolérance depuis 26 siècles, Marseille a toujours su accueillir, respecter les différences et intégrer l'Autre, en véritable ville cosmopolite.

Depuis 1995, le Maire de Marseille et son équipe ont toujours veillé à perpétuer et renforcer cette tradition, en « ne laissant personne au bord du chemin ».

La création de l'École de la Deuxième Chance, le Samu Social, seule structure de ce type en France à faire partie intégrante de la municipalité, le Bataillon des Marins - Pompiers, qui intervient partout dans le monde, le paiement à demi-tarif ou encore la gratuité pour les enfants des familles les plus modestes dans les selfs des écoles, le nombre de place en crèche deux fois supérieur à la moyenne nationale, la prise en charge des jeunes, des familles, des personnes âgées et handicapées, le développement de la solidarité inter générationnelle, la défense des droits des femmes, l'aide aux associations, l'accession à la propriété pour tous... : toutes ces actions et bien d'autres témoignent déjà du rôle **de laboratoire social en France et en Europe que joue la Ville de Marseille.**

Aussi, la Cité phocéenne doit à la fois savoir tirer profit de ses atouts et surmonter ses difficultés, en confirmant son particularisme, sa solidarité et sa fraternité.

Consciente de ces enjeux, la Municipalité a mis en place "le Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble", conçu pour et avec les Marseillais.

Car plus qu'un simple "usager", chaque Marseillais est à la fois un citoyen à part entière et un acteur de sa ville.

Articulé autour de 110 projets "labélisés", il constitue un véritable plan d'actions de proximité, menés par tous et pour chacun, pour mieux faire connaître les services municipaux et impliquer leurs utilisateurs.

Avec ce "Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble", la Ville de Marseille s'est fixée quatre objectifs :

- **soutenir le comportement citoyen des Marseillaises et des Marseillais**
- **construire une gouvernance citoyenne** fondée sur un dialogue structuré, transparent et représentatif de l'intérêt général.
- **Assurer les conditions d'une vie urbaine harmonieuse et sereine pour tous** en termes d'emplois, de logements, d'accès à la réussite éducative, à l'information et aux services publics, aux loisirs et aux sports, de tranquillité et de sécurité publique.
- **sensibiliser les citoyens sur les bénéfices partagés de l'entraide aux plus défavorisés.**

Pour répondre à ces attentes, le "Plan Marseille Mieux Vivre Ensemble" comporte cinq axes stratégiques et un axe transversal :

- **L'Apprentissage de la citoyenneté**
- **Un citoyen à part entière est un citoyen bien informé**
- **L'accès à la santé est un droit pour tous**
- **La solidarité entre les générations**
- **Marseille, une ville à l'accueil exemplaire**
- **Le dialogue avec le citoyen**



DOSSIER DE PRESSE



MARSEILLE-
PROVENCE 2013
CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE
www.pavillon-m.com



courriel : dgcre-service-presse@mairie-marseille.fr

tél. : 04 91 14 65 25 ou 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07 - portable : 06 32 28 93 71
2, place François Mireur - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr



Attachée de presse

Charlène Grimaud : 04 91 14 64 76
cgrimaud@mairie-marseille.fr

Responsable du service

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 25
cferraro@mairie-marseille.fr

Responsable adjoint

Stéphane Gireau : 04 91 14 65 25
sgireau@mairie-marseille.fr

QuickTime™ et un
décompresseur BMP
sont requis pour visionner cette image

